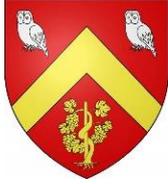


FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 7 novembre 2024

Délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :
22 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Albane GENIN (pouvoir donné à Raphaël DELOIN), Karine LORENZO (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-75 Délibération relative à la signature d'une convention tripartite avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et des référents de quartier pour le fonctionnement d'un site de compostage collectif implanté sur le parking de la rue Combaudon

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Il est proposé d'implanter un deuxième site de compostage collectif sur le parking de la rue Combaudon, à proximité de la rue Adèle Ducreux.

Ce site sera implanté à proximité des conteneurs enterrés pour proposer le tri des déchets le plus efficient possible. La commande a été faite à la CCPA. Les bacs de compostage sont fabriqués par les Brigades Nature, qui ont été victimes d'un incendie qui a détruit la totalité de leur production. Les composteurs ont été à nouveau fabriqués et sont disponibles depuis septembre.

La CCPA a prévu de les installer courant novembre.

3 bacs collectifs seront installés :

- Celui du milieu est un bac d'apport, utilisé par les riverains pour déposer leurs déchets alimentaires fermentescibles ;
- Celui de droite est le bac à broyat, fourni par la CCPA. Chaque apport doit être recouvert par une pelletée de broyat ;
- Celui de gauche est fermé avec un cadenas. C'est le bac de maturation du compost, qui sera récupéré ensuite au bout de six mois environ par les riverains et/ou les services techniques.

Les référents vérifient la bonne gestion du site, mènent des actions de communication, effectuent le retournement du compost à maturation. Ils alertent la CCPA et la commune en cas de dysfonctionnement.

La convention est signée pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Véronique BOUCHARD souhaite savoir s'il s'agit d'une attente des riverains ? Si le premier site est plein et nécessite l'implantation d'un deuxième site ?

Aymeric GIRARDON précise qu'il a assisté à une assemblée générale de la résidence « Les Hauts de la Côtelière » qui représente 19 logements. Ces habitants sont en demande d'un deuxième site. D'autre part, il souhaite proposer un espace de tri global des déchets, à proximité de l'implantation du deuxième site de conteneurs enterrés installés sur le parking de la rue Combaudon.

D'autre part, le premier site installé sur le parking de l'église est saturé. Le retournement du compost a lieu tous les trois mois, ce qui est très rapide par rapport aux six mois de délai habituellement.

Enfin, il rappelle que le tri des biodéchets est obligatoire depuis 2023. Densifier les sites en centre bourg permet de répondre à cette obligation réglementaire en vigueur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire,

VU le projet de convention présenté,

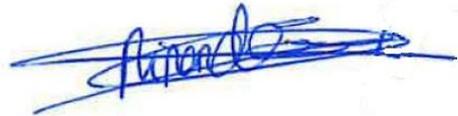
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et les référents de quartier pour le fonctionnement du site de compostage du parking de la rue Combaudon.

Le Maire
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène Batalla, written over a circular official stamp of the commune of L'Arbresle. The stamp contains the text 'LE DEPUTEUR MAIRE' and 'L'ARBRESLE'.

La secrétaire de séance
Caroline MIRANDA

A blue ink signature of Caroline Miranda, written in a cursive style.